



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016
25-29 janvier 2016, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Argentine
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.	7
IV. Suivi et évaluation.	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Argentine (2016-2020).	9



I. Considérations générales

1. L'Argentine est classée au 49^e rang selon l'Indice de développement humain de 2014, avec un produit intérieur brut par habitant de 14 460 dollars (Banque mondiale, 2015) relativement stable après plusieurs années de croissance soutenue. Une fois surmontée la crise de 2001, une consommation et des investissements accrus ont stimulé la reprise économique, ce qui a dynamisé la demande intérieure. La structure économique révèle le caractère très concurrentiel de certains secteurs; elle a connu une révolution technologique au cours des deux dernières décennies, avec des groupes industriels et des services modernes comme l'industrie pétrochimique, la sidérurgie, l'agro-industrie et les biens culturels – bien que des disparités de productivité se fassent sentir entre les différents secteurs. L'approvisionnement énergétique est fondé à 87 % sur les hydrocarbures (Secrétariat à l'énergie, 2015), avec l'apparition d'innovations dans le domaine des énergies renouvelables. La pauvreté et la pauvreté extrême sont en régression par rapport aux niveaux très importants connus il y a 15 ans environ. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le taux de pauvreté atteignait 5,7 % en 2011¹, alors que la Banque mondiale indique que le taux de pauvreté, mesuré à l'aune du revenu, était de 1,4 %². Par ailleurs, le coefficient de Gini a chuté de 0,475 en 2003 à 0,364 en 2014 (Institut national de statistique et de recensement). L'Argentine dispose d'une couverture médicale universelle et gratuite; les taux de mortalité infantile et de mortalité des moins de 5 ans ont baissé de 57 % entre 1990 et 2012, tandis que le taux de mortalité maternelle est passé de 5,2 pour 10 000 naissances vivantes en 1990 à 3,2 en 2013 (Ministère de la santé, 2014). L'Argentine fournit 2,4 % de la biocapacité mondiale grâce à des ressources naturelles riches et diversifiées et une faible densité de population, ce qui se traduit par une réduction de la pression relative exercée sur ses écosystèmes (Fonds mondial pour la nature, 2012).

2. Parmi les défis les plus importants à relever, on dénombre les disparités territoriales, l'emploi informel et la précarité du travail, en particulier en ce qui concerne les jeunes, qui rencontrent plus de difficultés pour accéder au marché du travail, ainsi que l'inégalité entre les sexes en matière de salaire et d'accès aux postes dotés d'un pouvoir de décision (PNUD, 2014); les obstacles barrant l'accès des groupes prioritaires aux services de santé; la nécessité de renforcer les mécanismes de participation des citoyens et l'accès des couches sociales les plus défavorisées à la justice; la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources naturelles, étant donnée l'augmentation des niveaux de pollution et d'érosion des sols, ainsi que la perte de biodiversité (Fondation Fundación Vida Silvestre Argentina, 2012), et une variabilité du climat accrue, avec des sécheresses et des inondations plus fréquentes à cause des effets croissants des changements climatiques (Secrétariat à l'environnement et au développement durable, troisième Communication nationale sur les changements climatiques, 2015).

3. Entre 2010 et 2015, le PNUD a soutenu la mise en œuvre des principales politiques publiques de l'Argentine dans le but de garantir l'accès aux services sociaux et aux régimes de protection sociale, ainsi que pour contribuer à une croissance profitant à tous, à la préservation de l'environnement et au renforcement

¹ *Panorama Social de América Latina*, CEPALC (2012).

² Parité de pouvoir d'achat journalier de 1,25 dollar, Banque mondiale, 2011.

des institutions du secteur public. Parmi les réalisations des programmes nationaux appuyés par le PNUD, on compte : des services alimentaires de bonne qualité dispensés grâce à une démarche multidimensionnelle visant à compléter les actions en faveur des enfants, des adolescents et de l'égalité des sexes, ce qui bénéficie à 203 560 personnes au total dans l'ensemble du pays chaque année (Ministère du développement social); la mise en place de politiques actives pour l'emploi établissant un lien entre l'offre et la demande et touchant 75 % des chômeurs (Ministère du travail); l'amélioration de la couverture d'assurance médicale pour l'étendre à l'ensemble des habitants du pays (Ministère de la santé); la mise en place d'initiatives en faveur de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables et le recours à des méthodes de médiation préliminaire à un procès (Ministère de la justice); l'application de la loi sur la protection intégrale des victimes en cas de violences faites aux femmes dans 70 % des provinces (Conseil national des femmes); la préparation de la première stratégie nationale sur les changements climatiques, par la mise en place d'un programme interministériel; et le renforcement des capacités de l'autorité nationale à faire appliquer une loi sur la protection de la forêt naturelle, qui s'étend sur 18 % du territoire de l'Argentine (Secrétariat à l'environnement et au développement durable).

4. L'expérience acquise lors de la période de coopération précédente, d'après les évaluations des réalisations 1, 3, 5 et 8 du programme 2010-2015, révèle que le niveau local est essentiel à la réussite des politiques publiques et à la possibilité de les faire évoluer, comme le montre le travail du Ministère du développement social, coordonné avec 700 organisations communautaires pour la fourniture d'alimentation. De même, il apparaît clairement que les effets des politiques publiques en faveur de l'accès universel à un service sont renforcés lorsque des groupes spécifiques sont désignés comme bénéficiaires : les jeunes, pour leur accès au marché du travail, et les hommes économiquement actifs pour le secteur de la santé. Enfin, le recours à des stratégies multidimensionnelles a permis d'aborder des sujets liés à l'appartenance sexuelle, ou aux enfants et à l'environnement; il semble pertinent d'étendre de telles approches aux domaines restants.

5. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le but de conforter les résultats et de faire face aux défis existants, le PNUD contribuera à renforcer un modèle de croissance équilibré profitant à tous et tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'un projet de développement national englobant la protection sociale et les droits universels. Le programme sera orienté en faveur de la création d'emplois en améliorant l'employabilité des jeunes. Dans le domaine de la santé, l'accès universel étant à présent acquis, il conviendra d'aller plus loin en accordant la priorité des soins aux personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (Ministère de la santé, 2014). En ce qui concerne l'accès à la justice pour les couches les plus vulnérables, le PNUD apportera son expérience de mise en œuvre de systèmes de planification et de promotion des innovations institutionnelles. Le territoire de l'Argentine étant très hétérogène, le but est de renforcer les économies régionales et locales en améliorant la compétitivité et la viabilité à long terme des petites et moyennes entreprises, qui représentent 70 % des emplois, grâce à de nouvelles techniques de production. En matière d'environnement, le PNUD jouit d'une certaine expérience dans la coordination intersectorielle, comme l'a démontré son rôle moteur au sein de la Commission interministérielle sur les changements climatiques, ce qui permettra de promouvoir des techniques de production plus efficaces et plus propres, ainsi que

l'usage rationnel et durable des ressources naturelles pour atténuer les changements climatiques.

6. Le PNUD est le partenaire stratégique des pouvoirs publics argentins pour la mise en œuvre des programmes financés par des fonds internationaux et il apporte des compétences et un cadre opérationnel pour une gestion efficace. Des sujets comme la santé, l'emploi ou la gestion durable des forêts seront abordés en collaboration avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les initiatives en faveur d'un développement productif durable seront coordonnées avec des fonds verticaux comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat. Pour les domaines cités ci-dessus, le PNUD compte sur des partenaires comme le Ministère de l'industrie, les Secrétariats à l'environnement et à l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

II. Priorités du programme et partenariats

7. Le programme de l'Argentine répond aux exigences voulues en matière d'établissement des priorités, de portée, d'incidence et de durabilité pour permettre l'obtention des réalisations escomptées du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017. Il convient de souligner l'ajout de nouvelles thématiques comme l'adaptation aux changements climatiques dans les zones urbaines et rurales, ainsi que l'efficacité énergétique. En outre, en consultation avec les autorités nationales, une aide sera apportée en vue de l'application des accords définis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faveur de la formulation d'états de référence, de la localisation au niveau infranational et de la planification intégrale au niveau national, entre autres. Le programme de recherche et de gestion du savoir intègre la rédaction de rapports nationaux sur le développement humain et d'une série de publications thématiques, ainsi que la diffusion et la promotion de la stratégie choisie dans l'ensemble du pays. Les partenariats avec les organismes publics, les établissements universitaires et les organisations de la société civile seront encouragés afin de contribuer au débat sur les politiques pour la promotion du développement du pays. En vue d'assurer la pérennisation des résultats de ces initiatives, un soutien sera apporté pour la collecte systématique de données empiriques et l'analyse des enseignements tirés et des pratiques exemplaires des autorités dans le cadre des coopérations Sud-Sud et triangulaire.

8. Le programme de pays reflète les priorités nationales pour la période 2016-2020 et se concentre sur quatre domaines définis dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui a pour but – à long terme – d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités. Les priorités fixées sont les suivantes : un développement inclusif et durable; la protection sociale et l'accès universel à des services de base de bonne qualité; la citoyenneté et les droits fondamentaux; et une gestion durable de l'environnement.

9. **Un développement inclusif et durable.** Le programme de pays contribuera à renforcer les capacités de mise en œuvre de technologies peu polluantes et de développement des connaissances associées. Il participera au tissage d'un réseau national visant à créer de véritables emplois de bonne qualité. Le PNUD collaborera

avec le Ministère du travail afin d'améliorer l'employabilité des jeunes dans l'ensemble du pays et de promouvoir l'égalité des sexes; et, avec le Secrétariat à l'environnement et au développement durable, les Ministères de l'industrie et des sciences et technologies, ainsi que le milieu universitaire, il cherchera à stimuler des pratiques productives novatrices dans le cadre d'une utilisation durable des ressources. Le programme encouragera le développement d'une infrastructure de production locale et se concentrera plutôt sur les entreprises de petite taille, puisque l'amélioration de leurs capacités contribuera à leur insertion dans les chaînes logistiques et à l'adoption de modèles pour des techniques de production durables. En coopération avec le Ministère de l'industrie et le Secrétariat à l'environnement et au développement durable, le PNUD cherchera à mettre en œuvre des actions spécifiques pour promouvoir des techniques de production propre et pour les adopter; cela permettra de limiter la pollution et de développer des plans d'action sectoriels visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la productivité. L'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes seront encouragées.

10. La protection sociale et l'accès universel à des services de base de bonne qualité. Le programme de pays orientera ses actions vers l'intégration de nouveaux groupes de bénéficiaires, en particulier des personnes provenant des secteurs les plus défavorisés (les jeunes garçons et filles, les femmes, les jeunes, les populations autochtones), pour appuyer les principaux programmes des Ministères du développement social et de la santé. Afin de garantir l'élargissement efficace des prestations aux populations ciblées, les hommes économiquement actifs seront inclus, et les soins seront étendus aux maladies chroniques non transmissibles. Les possibilités de développement du programme alimentaire national seront corrélées à une augmentation des prestations offertes, comme les services de soins et d'amélioration de la coordination aux niveaux local et régional, principalement avec les organisations de la société civile. En ce qui concerne les politiques de la santé à l'échelle nationale, les partenariats seront renforcés avec les institutions internationales de prêt (comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque mondiale) pour améliorer la coordination et ainsi produire des données de référence et exploiter les synergies lors de la phase de mise en œuvre. Les capacités seront renforcées dans le but de générer des informations regroupées ou ventilées par catégories permettant une meilleure coordination des différentes stratégies et l'exploitation des données d'expérience relatives à la coopération triangulaire. L'application des enseignements tirés dans les autres circonscriptions administratives sera encouragée en vue de réduire les disparités territoriales. La coordination sera renforcée avec l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ONUSIDA, le PNUD apportant ses compétences avérées (voir *El Comprador Responsable*, PNUD) pour accompagner une meilleure gestion des systèmes de prestations sanitaires. Un travail sera effectué grâce à des partenariats avec le secteur public afin de réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail (Bureaux de l'emploi et des affaires féminines aux niveaux national et provincial) et avec le secteur privé en vue de promouvoir l'intégration complète des femmes sur le marché du travail; d'étendre les services de soin; et d'assurer une répartition plus équitable du travail non rémunéré.

11. La citoyenneté et les droits fondamentaux. Le programme de pays mettra l'accent sur le renforcement de la citoyenneté grâce à un meilleur accès à la justice

et à la promotion des droits fondamentaux, de l'égalité des sexes et de mécanismes inclusifs pour l'accès à l'information. Il développera des initiatives particulières destinées à renforcer les institutions aux niveaux national et infranational et élargira les partenariats et les domaines d'activité avec ses homologues des branches exécutive (Ministère de la justice et des droits de l'homme), judiciaire (Cour suprême de justice) et législative, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Dans le but d'étendre l'accès à des services plus performants, efficaces et transparents, le programme planifiera des activités avec les Ministères de la justice et des droits de l'homme, de la défense, de la sécurité, des relations extérieures et du culte, le Secrétariat aux communications et divers ministères de provinces, ce qui permettra de renforcer les capacités de gestion en intégrant des technologies de l'information et des communications, ainsi que des pratiques innovantes. En partenariat avec le Ministère de la culture, il soutiendra une participation active des citoyens, avec une attention particulière apportée aux jeunes, générant ainsi des stratégies de dialogue interculturel et garantissant l'accès à des biens culturels. En outre, en coordination avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, des actions seront encouragées en vue de garantir les droits fondamentaux aux personnes privées de liberté. Enfin, en étroite relation avec des organismes des Nations Unies, le programme de pays stimulera la prévention et l'élimination des violences sexistes.

12. Une gestion durable de l'environnement. Le programme soutiendra la formulation et la mise en œuvre d'accords intersectoriels et internationaux menés par les pouvoirs publics dans le but de transformer les activités ayant un impact sur l'environnement, ou qui pourraient, à un certain moment, le menacer. L'accent sera mis sur l'atténuation des changements climatiques et sur des activités d'adaptation à ceux-ci dans les zones urbaines et rurales. Un appui sera apporté aux efforts nationaux visant à respecter les dispositions des conventions internationales relatives aux changements climatiques et à la biodiversité, du Protocole de Montréal et de la Convention de Minamata, en particulier. À ces fins, les partenariats avec des fonds verticaux tels que le FEM et le Fonds vert pour le climat, ainsi qu'avec d'autres organismes, comme le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, seront renforcés. Le PNUD épaulera le Secrétariat à l'environnement et au développement durable et le Ministère de l'agriculture pour définir et engager des mécanismes de compensation des services rendus par les écosystèmes; ensemble, ils envisageront également des mesures contribuant à freiner la perte de ressources naturelles et à préserver les ressources foncières et les réserves d'eau par la mise en œuvre d'une planification territoriale et de dispositifs de gestion durable. Avec le Secrétariat à l'environnement et au développement durable et ses homologues provinciaux et locaux, le PNUD apportera son aide au renforcement des actions pour l'environnement et des capacités de contrôle afin de supprimer la pollution existante. Des mécanismes de consultation et de participation seront mis en œuvre dans le cadre de l'initiative REDD-plus, en coordination avec le Ministère des relations extérieures, le Secrétariat à l'environnement et au développement durable, la FAO et le PNUE, afin de mieux appréhender les points de vue des bénéficiaires locaux, en prenant en compte les modalités interculturelles ou fondées sur les problématiques hommes-femmes. Le PNUD contribuera également aux processus d'évaluation afin de fournir des éléments étayant les prises de décision et l'élaboration des politiques. Enfin, des projets particuliers seront réalisés en vue d'assurer la gestion durable des ressources naturelles, notamment l'estimation économique et l'internalisation de la

valorisation des ressources naturelles, ainsi que la conception de dispositifs d'accès à des sources d'énergie renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

III. Administration du programme et gestion des risques

13. Le programme de pays sera mis en œuvre en coordination avec le Secrétariat à la coordination et la coopération internationale et le Ministère des relations extérieures et du culte. On aura recours, pour ce faire, à la modalité de réalisation nationale sauf s'il est demandé au PNUD ou à d'autres organismes des Nations Unies de mener des activités directement.

14. Le programme de pays concorde avec les priorités nationales et les domaines définis par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017; il sera ajusté en fonction des accords conclus dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son exécution reposera sur une gestion axée sur les résultats en vue d'augmenter progressivement son efficacité et son efficacité en intégrant aux projets les paramètres de conception du plan stratégique. Conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les actions seront coordonnées avec les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies afin de promouvoir une coopération harmonisée avec les priorités nationales; l'exécution conjointe des programmes sera également encouragée.

15. Les principaux risques sont liés aux situations suivantes : a) la concentration de la participation du Gouvernement aux coûts, face à laquelle le bureau de pays favorisera la diversification des ressources en stimulant des initiatives financées au niveau infranational et mobilisera des fonds grâce au secteur privé et à des institutions financières internationales; b) le recours à la modalité de réalisation nationale (en particulier pour les très gros projets), pour laquelle le bureau a défini un système d'audit et de contrôle des risques prévoyant des mécanismes comme des sessions de formation, des vérifications ponctuelles, une assistance technique et des audits spéciaux; c) le respect d'une démarche multidimensionnelle lors de la conception et de l'exécution des projets peut poser des problèmes que le bureau de pays réduira en favorisant des mécanismes de coordination intersectoriels; et d) la réalisation d'une démarche respectueuse de la problématique hommes-femmes peut se heurter à des obstacles culturels, mais le bureau est à même de progresser par étapes³.

16. En vue d'un fonctionnement correct et efficace du programme, le Secrétariat à la coordination et la coopération internationale et le PNUD effectueront périodiquement les ajustements requis par le plan d'action du programme de pays et analyseront systématiquement tout risque au niveau des projets afin de les gérer en temps utile et pour améliorer la qualité et l'impact de la coopération. La procédure d'examen sous l'angle environnemental et social sera appliquée.

17. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au

³ Certification relative aux problématiques hommes-femmes (label égalité des sexes/médaille d'or) obtenue deux fois.

programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que par le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

18. Le plan d'évaluation englobe tous les domaines d'activité du programme, y compris une combinaison d'évaluations des projets et des réalisations. Les évaluations estimeront les contributions du PNUD aux réalisations et aux priorités du pays et détermineront les réussites par rapport aux produits prévus. Les conclusions et recommandations formulées serviront d'apport pour la conception de nouvelles initiatives, l'ajustement du programme pendant les activités en cours et l'adoption d'enseignements et de bonnes pratiques. Le but est de repérer les initiatives et pratiques novatrices susceptibles d'être reproduites au niveau national ou régional grâce à la coopération triangulaire.

19. Tous les indicateurs du plan stratégique qui s'appliquent au programme de pays sont intégrés au cadre de résultats et d'allocation de ressources; des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont définis afin de fournir en temps utile des informations pertinentes pour le suivi périodique des réalisations et des produits. Afin de garantir la disponibilité des données, différentes sources d'informations et fréquences de collecte de données ont été déterminées; il s'agit en particulier de recourir aux statistiques nationales et internationales disponibles, ainsi qu'aux informations fournies par des partenaires gouvernementaux. Le PNUD établira systématiquement chaque année des rapports d'activité factuels examinant les objectifs pour une prise de décisions éclairée et exposant ses contributions au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le marqueur politique égalité homme-femme constituera un outil de suivi de l'intégration de cette problématique aux différents projets.

20. Le PNUD soutiendra ses partenaires gouvernementaux pour la fourniture d'informations et le renforcement de la phase d'étude de projet afin d'assurer la qualité du travail de définition du cadre de résultats et d'allocation de ressources, avec les produits et les activités adéquats, ainsi que des indicateurs spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents et à échéances définies. L'accent sera mis sur la ventilation des données en fonction du sexe, de l'appartenance ethnique, de l'âge et de la localisation afin d'examiner des informations déterminées sur les couches sociales les plus défavorisées. Cela augmentera les capacités des partenaires à obtenir des informations étayées par des données tangibles et à parvenir à une gestion axée sur les résultats.

21. Le PNUD établira une démarche intégrée de planification, suivi et évaluation visant à renforcer la gestion des connaissances et la responsabilisation, en utilisant notamment des mécanismes d'identification des contributions et de sélection des initiatives novatrices susceptibles d'être reproduites. Le bureau de pays intégrera un groupe de suivi et d'évaluation composé d'au moins deux personnes et soutiendra le renforcement des capacités du groupe chargé des programmes en y apportant des ressources humaines et des formations spécialisées qui faciliteront la mise à disposition d'informations et leur exploitation aux fins de la gestion de projets.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Argentine (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays (réalisation 1 énoncée dans le PNUAD) : D'ici à 2020, le pays aura mis en œuvre des stratégies pour augmenter la productivité et la diversité de son économie, en créant de la valeur ajoutée et en favorisant une utilisation durable des ressources naturelles, grâce à l'appui de la science et des technologies, et en renforçant de nouveaux développements productifs comme les industries culturelles.

Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1. Part des énergies renouvelables dans la production d'énergie primaire au niveau national</p> <p>Niveau de référence (2014) : 5,5 %</p> <p>Niveau cible : 8,5 %</p> <p>Indicateur 2. Productivité horaire par employé</p> <p>Niveau de référence : 1,95</p> <p>Niveau cible : 2,25</p> <p>Indicateur 3. Investissement en recherche-développement en pourcentage du produit intérieur brut</p> <p>Niveau de référence (2013) : 0,6 %</p> <p>Niveau cible : 0,8 %</p> <p>Indicateur 4. Coefficient de Gini. Revenu familial total</p> <p>Niveau de référence : 0,38 (2014)</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Institut national de statistique et de recensement (Argentine)</p> <p>Rapports des ministères et secrétariats</p>	<p>Produit 1.1. Stratégies mises en œuvre par les institutions nationales et infranationales pour développer le tissu productif durable et les chaînes logistiques locales et régionales</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre d'instruments/mécanismes mis en œuvre afin d'augmenter les capacités productives et technologiques</p> <p>Niveau de référence : 5</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2. Nombre de stratégies mises en œuvre au niveau national améliorant la répartition territoriale du revenu</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.3. Degré de prise en compte des couches sociales les plus défavorisées (les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les stratégies et instruments destinés à développer le tissu productif</p> <p>1 – Pas de prise en compte</p> <p>2 – Prise en compte très partielle</p> <p>3 – Prise en compte partielle</p> <p>4 – Importante prise en compte</p> <p>Niveau de référence : 2</p>	<p>Ministères de l'industrie, du travail, de la planification, de l'agriculture, des relations extérieures, de l'économie, des sciences et technologies</p> <p>Secrétariat aux mines; Secrétariat à l'énergie et à l'environnement</p> <p>Institut national des pêches et technologies agricoles (INTA), Fédération argentine des municipalités (FAM)</p> <p>Institutions financières internationales</p> <p>Tous les pouvoirs publics locaux et provinciaux</p>	<p>Ressources ordinaires : 374 250</p> <p>Autres ressources : 249 750 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.4. Nombre d'initiatives productives élargissant et diversifiant l'appareil productif grâce au recours à des techniques de production durables</p> <p>Niveau de référence : 4 926</p> <p>Niveau cible : 6 000</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.5. Nombre d'entreprises augmentant leur productivité grâce à des processus de production contribuant à supprimer la pollution</p> <p>Niveau de référence : 406</p> <p>Niveau cible : 1 236</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Indicateur 1.1.6. Degré de promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation économique des femmes par les stratégies mises en œuvre</p> <p>1 – Aucune promotion</p> <p>2 – Promotion très partielle</p> <p>3 – Promotion partielle</p> <p>4 – Importante promotion</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs des nouveaux projets approuvés ou des projets prolongés</p> <p>Produit 1.2. Une augmentation des possibilités d'emploi de bonne qualité et une réduction du secteur informel, du travail des enfants et des activités non déclarées sont obtenues grâce à la participation des populations à des programmes d'accès à l'emploi, d'éducation et de formation en faveur d'un travail décent, dans une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Indicateur 1.2.1. Nombre de jeunes bénéficiant de transferts de fonds pour des formations professionnelles (données ventilées par sexe)</p> <p>Niveau de référence pour les femmes (2014) : 120 411</p> <p>Niveau de référence pour les hommes (2014) : 103 172</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 180 000</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 150 000</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de bureaux de l'emploi renforçant leurs services d'assistance à la recherche de postes</p> <p>Niveau de référence (2014) : 60</p> <p>Niveau cible : 150</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.3. Nombre de jeunes de 18 à 24 ans accédant à une possibilité d'emploi (données ventilées par sexe)</p> <p>Niveau de référence pour les femmes (2014) : 4 284</p> <p>Niveau de référence pour les hommes (2014) : 6 425</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 30 000</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 45 000</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.4. Nombre de jeunes aiguillés vers des services liés à l'emploi (bourses d'études, formations, stages rémunérés ou travail indépendant) (données ventilées par sexe)</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 43 872</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 37 023</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 60 000</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 55 000</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Indicateur 1.2.5. Degré de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes territoriaux de promotion de l'emploi</p> <p>1 – Pas de prise en compte</p> <p>2 – Prise en compte très partielle</p> <p>3 – Prise en compte partielle</p> <p>4 – Importante prise en compte</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.6. Degré de création ou de renforcement de conditions pour un travail décent aux niveaux national et infranational par les politiques, services ou mécanismes de l'emploi</p> <p>1 – Conditions du travail décent non créées ou renforcées</p> <p>2 – Conditions du travail décent à peine créées ou renforcées</p> <p>3 – Conditions du travail décent partiellement créées ou renforcées</p> <p>4 – Conditions du travail décent créées ou renforcées en très grande partie</p> <p>Niveau de référence : sans objet</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des indicateurs : Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale; descriptifs des nouveaux projets approuvés ou des projets prolongés</p> <p>Produit 1.3. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est intégré à l'ordre du jour des pouvoirs publics aux niveaux national et infranational</p> <p>Indicateur 1.3.1. Degré de mise en œuvre d'un système de suivi pour le Programme 2030 au niveau national</p> <p>1 – Pas de mise en œuvre</p> <p>2 – Système conçu et indicateurs définis</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>3 – Cadre et méthodologies dûment établis</p> <p>4 – Données collectées dans le système</p> <p>5 – Système lancé et diffusé</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.2. Degré de mise en œuvre d'un système de suivi pour le Programme 2030 au niveau infranational</p> <p>1 – Pas de mise en œuvre</p> <p>2 – Système conçu et indicateurs définis</p> <p>3 – Cadre et méthodologies dûment établis</p> <p>4 – Données collectées dans le système</p> <p>5 – Système lancé et diffusé</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.3. Degré de participation des citoyens aux grands sujets relatifs au développement, notamment au Programme 2030</p> <p>1 – Aucune participation de la société civile</p> <p>2 – Participation partielle de la société civile</p> <p>3 – Participation appréciable de la société civile</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Objectif : 3</p> <p>Fréquence : semestrielle</p>		

Priorité ou objectif du pays (réalisation 2 énoncée dans le PNUAD) : D'ici à 2020, le pays aura conçu et mis en œuvre des politiques de protection sociale et d'intégration destinées à garantir la pleine jouissance des droits sociaux grâce à l'accès universel à des services essentiels de bonne qualité, dans une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, avec une attention particulière pour les groupes faisant l'objet de plus de discriminations.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 1. Nombre de personnes accédant aux services d'emploi du secteur public (données ventilées par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence (2014) : 506 554 (femmes : 262 669; hommes : 243 885)</p> <p>Niveau cible : 700 000 (moins de 18 ans : filles : 329, garçons : 314; jeunes (de 18 à 25 ans) : femmes : 154 863, hommes : 141 510; plus de 26 ans : femmes : 107 470, hommes : 102 046)</p> <p>Indicateur 2. Pourcentage de la population ayant accès à des services de santé grâce à des systèmes de couverture maladie proposés par des syndicats, des réseaux de soins coordonnés ou des programmes d'assurance publique</p> <p>Niveau de référence (2010) : 62 %</p> <p>Niveau cible : 100 %</p> <p>Indicateur 3. Nombre de personnes ayant accès à des services de sécurité alimentaire (données ventilées par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence : 220 000 (femmes : 154 000, hommes : 66 000)</p> <p>Niveau cible : 0</p>	<p>Institut national de statistique et de recensement</p> <p>Rapports des ministères</p> <p>Enquête nationale ANSES sur la sécurité sociale et la protection</p> <p>Administration nationale de la sécurité sociale</p>	<p>Produit 2.1. Réduction des disparités territoriales et économiques en matière d'accès à la santé grâce à des programmes nationaux visant à faire baisser les taux de mortalité infantile, de mortalité maternelle et de maladies chroniques, avec une attention particulière accordée aux groupes les plus défavorisés et une approche stratégique intersectorielle des déterminants de la santé</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre d'hommes économiquement actifs ayant accès aux services de santé</p> <p>Niveau de référence (2010) : 12 654 528</p> <p>Niveau cible : 17 561 214</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.2. Nombre de femmes entre 0 et 64 ans ayant accès aux services de santé</p> <p>Niveau de référence (2010) : 13 135 603</p> <p>Niveau cible : 19 777 971</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.3. Degré de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes de santé nationaux</p> <p>1 – Aucune prise en compte</p> <p>2 – Prise en compte très partielle</p> <p>3 – Prise en compte partielle</p> <p>4 – Importante prise en compte</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des indicateurs : Enquête permanente sur les ménages et descriptif de programme</p>	<p>Ministères de la planification, du travail, de la santé, du développement social et de l'éducation</p> <p>Secrétariat à l'environnement et au développement durable</p> <p>Conseil national de coordination des politiques sociales</p> <p>Conseil argentin de l'eau et de l'assainissement,</p> <p>Autorité nationale de la santé et Autorité des risques professionnels</p> <p>Tous les pouvoirs publics locaux et provinciaux</p> <p>Institutions financières internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 823 350</p> <p>Autres ressources : 549 450 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 4. Pourcentage de ménages disposant d'eau potable et d'un réseau d'assainissement		Produit 2.2. Garantie de la sécurité alimentaire au moyen de programmes nationaux et infranationaux		
Niveau de référence (2010) : 83,9 % et 53,1 %		Indicateur 2.2.1. Nombre de personnes ayant recours à des services alimentaires (données ventilées par sexe)		
Niveau cible : 90 % et 60 %		Niveau de référence pour les femmes : 154 000		
Indicateur 5. Nombre de personnes de moins de 18 ans bénéficiant de transferts de fonds		Niveau de référence pour les hommes : 66 000		
Niveau de référence (2011) : 74,5 %		Niveau cible pour les femmes : 0		
Niveau cible : 85 %		Niveau cible pour les hommes : 0		
Indicateur 6. Pourcentage de vieillards percevant une allocation de retraite ou une pension de réversion (hommes de plus de 65 ans et femmes de plus de 60 ans)		Fréquence : annuelle		
Niveau de référence (2011) : 88,4 %		Indicateur 2.2.2. Nombre d'organisations communautaires fournissant des services complets		
Niveau cible : 95 %		Niveau de référence : 200		
Indicateur 7. Pourcentage de la population ayant droit à une sécurité sociale (contributive ou non contributive) (données ventilées par sexe et par âge)		Niveau cible : 500		
Niveau de référence : 91 %		Fréquence : annuelle		
Niveau cible : 100 %		Indicateur 2.2.3. Nombre d'initiatives liées à la sécurité alimentaire qui contribuent à l'égalité des sexes		
Indicateur 8. Pourcentage des dépenses publiques (autorités nationales/provinces) (données combinées et classées par fonction sociale)		Niveau de référence : 80		
Niveau de référence et niveau cible : à déterminer		Niveau cible : 250		
Indicateur 7. Pourcentage de la population ayant droit à une sécurité sociale (contributive ou non contributive) (données ventilées par sexe et par âge)		Fréquence : annuelle		
Niveau de référence : 91 %		Source des indicateurs : Ministère du développement social		
Niveau cible : 100 %		Produit 2.3. Renforcement de la qualité et du taux de couverture du système de sécurité sociale		
Indicateur 7. Pourcentage de la population ayant droit à une sécurité sociale (contributive ou non contributive) (données ventilées par sexe et par âge)		Indicateur 2.3.1. Nombre d'initiatives mises en place pour améliorer la sécurité sociale		
Niveau de référence et niveau cible : à déterminer		Niveau de référence et niveau cible : à déterminer		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 9. Existence et mise en œuvre de politiques d'aide intégrée dans le cadre d'un système de protection sociale</p> <p>Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays (réalisation 3 énoncée dans le PNUAD) : D'ici à 2020, le pays aura renforcé la pleine citoyenneté grâce à la protection et à la promotion globales des droits fondamentaux, et aura conçu et mis en œuvre des mécanismes d'accès à l'information afin de garantir aux citoyens la participation et l'accès à la justice dans l'ensemble du pays sans aucune forme de discrimination.</p> <p>Réalisation correspondante du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1. Pourcentage de femmes dans les assemblées législatives nationales et provinciales</p> <p>Niveau de référence : national 36,8 %, provincial 27 %</p> <p>Niveau cible : national 50 %, provincial 50 %</p> <p>Indicateur 2. Degré d'intégration des règles nationales relatives aux normes internationales dans les politiques publiques</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Indicateur 3. Pourcentage d'adolescents en conflit avec la loi dans les centres de détention</p> <p>Niveau de référence (2015) : 18 %</p> <p>Niveau cible : 12 %</p> <p>Indicateur 4. Existence d'une loi nationale relative au droit de vote</p>	<p>Union interparlementaire internationale</p> <p>Secrétariat national aux enfants, aux jeunes et à la famille</p> <p>Indicateurs de la gouvernance dans le monde</p>	<p>Produit 3.1. Mise en œuvre d'initiatives et de mécanismes institutionnels destinés à prévenir, combattre et réduire les inégalités, ainsi que toutes les discriminations et violences dues à l'appartenance et l'orientation sexuelles, l'âge, l'origine ethnique, la nationalité et l'incapacité</p> <p>Indicateur 3.1.1. Degré d'amélioration des capacités des institutions à protéger, promouvoir et respecter les droits fondamentaux</p> <p>1 – Aucune amélioration</p> <p>2 – Amélioration très partielle</p> <p>3 – Amélioration partielle</p> <p>4 – Importante amélioration</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2. Degré d'amélioration des capacités des institutions à promouvoir l'égalité des sexes et les droits de la femme</p> <p>1 – Aucune amélioration</p>	<p>Ministères de la planification; de la justice et des droits de l'homme; de la culture; de la défense; des relations extérieures; Chef du cabinet des ministres; Conseil national des femmes; branches législative et judiciaire</p> <p>Auditoría General de la Nación, organisme public de contrôle (AGN), FAM, INADI (Institut national de lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme)</p> <p>Tous les pouvoirs publics locaux et provinciaux</p> <p>Institutions financières internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 149 700</p> <p>Autres ressources : 99 900 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>des populations de migrants</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Indicateur 5. Degré de mise en œuvre d'un cadre normatif et institutionnel viable et de bonne qualité destiné à protéger la population réfugiée, dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et visant la réduction des inégalités et des discriminations.</p> <p>Niveau de référence : partiellement mis en œuvre</p> <p>Niveau cible : très largement mis en œuvre</p>		<p>2 – Amélioration très partielle</p> <p>3 – Amélioration partielle</p> <p>4 – Importante amélioration</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.3. Degré d'intégration des couches sociales les plus défavorisées (les femmes, la population autochtone et les jeunes) par les initiatives et mécanismes institutionnels</p> <p>1 – Aucune intégration</p> <p>2 – Intégration très partielle</p> <p>3 – Intégration partielle</p> <p>4 – Importante intégration</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.4. Progrès réalisés en matière de mise en œuvre de mesures globales (plans, stratégies, programmes et budgets) destinées à empêcher et éliminer les violences sexistes</p> <p>1 – Aucun progrès</p> <p>2 – Progrès très partiel</p> <p>3 – Progrès partiel</p> <p>4 – Progrès important</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.5. Nombre de juridictions disposant d'un bureau voué à la défense des droits fondamentaux</p> <p>Niveau de référence : 22</p> <p>Niveau cible : 52</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs et rapports de projet.</p> <p>Produit 3.2. Développement de technologies de l'information et des communications dans les institutions nationales et infranationales afin de renforcer et d'améliorer leur qualité et leur accessibilité dans l'ensemble du pays</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de processus réaménagés ou dont la qualité a été certifiée</p> <p>Niveau de référence, niveau cible et fréquence : à déterminer</p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre de nouveaux services en ligne</p> <p>Niveau de référence, niveau cible et fréquence : à déterminer</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs de projet</p> <p>Produit 3.3. Garantie d'accès des couches sociales les plus défavorisées à la justice et promotion de la participation des citoyens par des initiatives nationales et infranationales</p> <p>Indicateur 3.3.1. Degré d'amélioration de l'accès à la justice des couches sociales les plus défavorisées (les femmes, les peuples autochtones et les jeunes) grâce à des dispositifs, mécanismes et initiatives</p> <p>1 – Aucune amélioration</p> <p>2 – Amélioration très partielle</p> <p>3 – Amélioration partielle</p> <p>4 – Importante amélioration</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs et rapports de projet et de programme</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Produit 3.4. Promotion de la diversité des expressions culturelles, du dialogue interculturel et de l'égalité d'accès aux biens culturels grâce à des stratégies destinées en particulier aux groupes les plus vulnérables, en éliminant toute forme de discrimination</p> <p>Indicateur 3.4.1. Nombre de stratégies mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence, niveau cible et fréquence : à déterminer</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs et rapports de projet et de programme</p> <p>Produit 3.5. Amélioration des capacités de gestion grâce à un renforcement institutionnel afin d'offrir des services plus efficaces, rationnels et transparents</p> <p>Indicateur 3.5.1. Degré d'amélioration des capacités des institutions à offrir des services plus efficaces, rationnels et transparents</p> <p>1 – Aucune amélioration 2 – Amélioration très partielle 3 – Amélioration partielle 4 – Importante amélioration</p> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 Fréquence : annuelle</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs et rapports de projet.</p> <p>Produit 3.6. Mise en œuvre d'initiatives de coopération technique triangulaire aux niveaux sous-régional, régional et mondial</p> <p>Indicateur 3.6.1. Nombre d'initiatives de coopération technique triangulaire mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Fréquence : semestrielle</p> <p>Source : Ministère des relations extérieures</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Produit 3.7. Promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation économique des femmes grâce à des initiatives nationales et infranationales</p> <p>Indicateur 3.7.1. Nombre d'initiatives mises en place ou renforcées pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes aux niveaux national et infranational</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source des indicateurs : descriptifs de projet et programme</p>		

Priorité ou objectif du pays (réalisation 4 énoncée dans le PNUAD) : D'ici à 2020, le pays aura renforcé la gestion durable des ressources naturelles et mis en place des politiques d'adaptation aux changements climatiques et aux dommages anthropiques, ainsi que d'atténuation de ceux-ci, grâce à une approche interculturelle tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1. Nombre d'hectares de terres gérées selon un régime de conservation et de gestion forestière durable</p> <p>Niveau de référence (2014) : 3 millions</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 2. Émissions annuelles de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO₂)</p> <p>Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 3. Nombre de kilowatts intégrés aux ressources énergétiques du pays, par secteur</p>	<p>Rapports des ministères</p> <p>Plateforme « Le PNUE en direct », portail d'information des Nations Unies consacré aux accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA)</p>	<p>Produit 4.1. Promotion de stratégies d'utilisation des terres en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes</p> <p>Indicateur 4.1.1. Surface bénéficiaire de financements pour la gestion durable de ressources naturelles (en hectares)</p> <p>Niveau de référence : 7 000 000</p> <p>Niveau cible : 9 000 000</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Source : Secrétariat à l'environnement et au développement durable.</p> <p>Indicateur 4.1.2. Nombre de personnes appartenant à des communautés rurales percevant des prestations en argent ou sous une autre forme (données ventilées par sexe et origine ethnique)</p>	<p>Ministères de l'agriculture; de la planification; de la sécurité; des sciences et technologies; des relations extérieures; et Secrétariats aux mines; à l'énergie et à l'environnement</p> <p>FAM; INTA</p> <p>Tous les pouvoirs publics locaux et provinciaux</p> <p>Institutions financières internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 149 700</p> <p>Autres ressources : 99 900 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 4. Nombre d'aires naturelles protégées, en hectares.</p> <p>Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 5. Degré de prise en compte de la problématique hommes-femmes et des spécificités culturelles dans les politiques et programmes de gestion durable des ressources naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces derniers</p> <p>Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p>		<p>Niveau de référence : 5 700</p> <p>Niveau cible : 50 000</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Source : descriptifs et rapports des nouveaux projets approuvés ou des projets prolongés</p> <p>Produit 4.2. Atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci au moyen de stratégies mises en œuvre aux niveau national et infranational</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre d'initiatives pour la réduction des émissions disposant d'un financement</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Indicateur 4.2.2. Nombre d'initiatives pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques disposant d'un financement</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Source : descriptifs et rapports des nouveaux projets approuvés ou des projets prolongés</p> <p>Produit 4.3. Suppression de la dégradation de l'environnement et de la pollution grâce à des dispositifs mis en place aux niveaux national et infranational</p> <p>Indicateur 4.3.1. Nombre de dispositifs faisant baisser les taux de pollution</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 4.3.2. Nombre de dispositifs réduisant la dégradation de l'environnement</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence : 0 Niveau cible : 7 Fréquence : semestrielle Source des indicateurs : descriptifs et rapports des nouveaux projets approuvés ou des projets prolongés		